









## AGG4edition RAAM

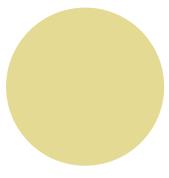
2021











## TABLE DES MATIÈRES

1. LA 4° ÉDITION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE	06			
2. UNE SÉRIE DE WEBINAIRES CONSACRÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	07			
3. PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2021	08			
4. AGORA 2021 : RÉSUMÉ	09			
Thème #1 : L'étalement urbain dans le pourtour de la CMM	10			
Thème #2 : L'équité dans le financement du transport collectif métropolitain	11			
Thème #3 : L'importance de protéger et de mettre en valeur le territoire agricole	12			
Thème #4 : La reconnaissance des municipalités rurales	13			
Thème #5 : L'acquisition de milieux naturels ou la requalification de terrains de golf	14			
Thème #6 : L'aménagement de milieux de vie durables	15			
Thème #7 : La contribution municipale au financement du transport collectif16				
Thème #8 : L'adhésion de la population	1717			
Thème #9 : Le monitoring des orientations et des objectifs du PMAD	18			
Thème #10 : L'enjeu de la juxtaposition des limites administratives	19			

ANNEXE COMPTE-RENDU DES WEBINAIRES DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2021	20
Webinaire #1 La gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal	21
Quelques citations	23
Webinaire #2 Les 10 ans du PMAD : bilan, leçons et défis à relever	
Webinaire #3 Croissance urbaine : contrer l'étalement urbain	
Webinaire #4 Mobilité et financement : assurer le financement du transport collectif	
Webinaire #5 Milieux de vie : densification intelligente et protection des milieux naturels	
Webinaire #6 Ruralité et sécurité alimentaire : Les défis des municipalités rurales et la protection des terres agricoles	
Webinaire #7 Santé, résilience et transition écologique : Accroître la résilience du territoire métropolitain  Quelques citations	
Webinaire #8 Repenser les limites du territoire métropolitain	
Webinaire #9 Requalification : quel avenir pour les terrains de golf ?	
Webinaire #10 La participation citoyenne : ensemble pour un aménagement durable !	
Webinaire #11 Parties prenantes : parlons territoire, parlons métropolitain !	

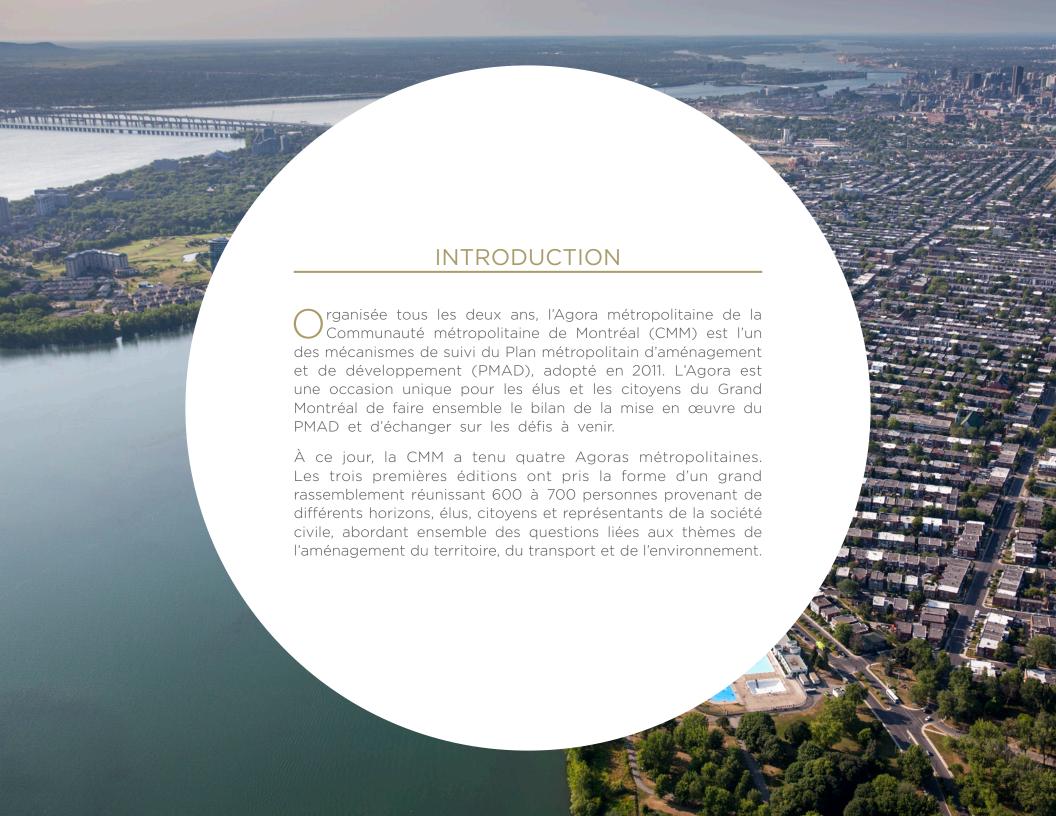
#### CRÉDIT PHOTO SUR LA COUVERTURE

REM : crédit CDPQ INFRA

Femme en vélo : crédit Jérémie LeBlond-Fontaine



# Pour un Grand Montréal compétitif, attractif avec des milieux de vie durables





## LA 4º ÉDITION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE

nitialement prévue à l'automne 2020, la quatrième édition de l'Agora métropolitaine a failli ne jamais voir le jour, en raison de la crise provoquée par la pandémie. L'état d'urgence décrété par le gouvernement du Québec et les mesures de distanciations sociales et sanitaires par la suite adoptées ont eu notamment pour effet de reporter jusqu'à nouvel ordre la tenue de l'Agora métropolitaine. Au début de l'année 2021, la CMM avait même mis un trait sur la tenue de cet événement.

L'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires par le gouvernement du Québec, débutée en janvier 2021, est toutefois venue changer la donne.

En janvier 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçait en effet le lancement d'une conversation nationale devant conduire à l'adoption d'une première Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires<sup>1</sup>. Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans l'élaboration de cette stratégie sont :

- Inscrire le développement de milieux de vie durables, sains et de qualité au centre des interventions des acteurs concernés.
- Renforcer l'attractivité des territoires.

- Favoriser le respect et la mise en valeur des particularités des différents territoires.
- Répondre à une demande formulée par une grande diversité de groupes de la société civile.

## Les travaux s'articulent autour des cinq axes suivants :

- Gouvernance;
- Croissance urbaine;
- · Milieux de vie;
- Ruralité;
- · Finances et fiscalité.

Compte tenu de l'importance de faire valoir le point de vue des élus du Grand Montréal et de citer l'expérience du PMAD comme pratique exemplaire en matière d'aménagement durable, la CMM a résolu de dédier la quatrième édition de l'Agora métropolitaine à la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires.

## UNE SÉRIE DE WEBINAIRES CONSACRÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

pour cette quatrième édition, l'Agora métropolitaine a changé de format et de formule et a pris la forme d'une série de webinaires. Le thème général en était l'avenir de l'aménagement du territoire du Grand Montréal. L'objectif était de donner la parole à des élus de la CMM. Ces « agoras métropolitaines virtuelles » ont donc constitué la contribution de la CMM à la conversation nationale sur l'aménagement du territoire.

Pour assister aux webinaires, ouverts au grand public, il suffisait de s'inscrire sur le formulaire en ligne de chacun des événements. Les inscriptions aux événements étaient gratuites.

Ces webinaires ont permis de faire le point sur l'état d'avancement du PMAD et d'aborder les différents défis qui seront, au cours des prochaines années, au cœur de l'aménagement du territoire métropolitain. Au nombre de ces défis figurent notamment la limitation de l'étalement urbain au pourtour de la CMM, la poursuite de la densification intelligente, la valorisation de la ruralité, l'accélération de la protection des milieux naturels, le financement du transport en commun métropolitain, l'avenir des terrains de golf et la révision des limites administratives du territoire métropolitain.

### Tous ces thèmes ont fait l'objet d'un webinaire :

- Le webinaire #1, qui a lancé l'Agora 2021, a été consacré à la gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal. Pour l'occasion, les faits saillants du rapport de suivi du PMAD 2012-2021 ont été présentés et commentés.
- Le webinaire #2 a été l'occasion, pour la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, Mme Valérie Plante, d'aborder les différents défis qui seront au cœur de l'aménagement métropolitain au cours des prochaines années et de discuter des pistes de solutions avec le président de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), M. Sylvain Gariepy.
- Pour les webinaires subséquents, qui se sont déroulés du 9 avril au 15 octobre 2021, la formule a toujours été la même : chaque webinaire, d'une durée de 1h15, prenait le format d'une table ronde mettant en présence quatre élus et une animatrice échangeant sur un thème précis, le tout suivi d'une période de questions provenant du public.
- Mme Leïla Copti, présidente de la firme de communication et de relations publiques Copticom a assuré l'animation des webinaires #3 à #11.
- Le nombre d'inscriptions aux webinaires a varié entre 200 et 700 participants selon les événements pour une moyenne d'environ 300 participants inscrits par événement. Les webinaires peuvent être visionnés en Web rediffusion sur le site Internet de la CMM à l'adresse suivante :

https://agora.cmm.qc.ca/

3.

## PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2021

19 MARS	Webinaire #1	La gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal	
29 MARS	Webinaire #2	Bilan et leçons de 10 ans de PMAD : Conférence de la présidente de la CMM devant l'Ordre des urbanistes du Québec	
9 AVRIL	Webinaire #3	Croissance urbaine : contrer l'étalement urbain	
16 AVRIL	Webinaire #4	Mobilité et financement	
23 AVRIL	Webinaire #5	Milieux de vie	
30 AVRIL	Webinaire #6	Ruralité et sécurité alimentaire	
7 MAI	Webinaire #7	Santé, résilience et transition écologique	
21 MAI	Webinaire #8	Repenser les limites du territoire métropolitain	
28 MAI	Webinaire #9	Quel avenir pour les terrains de golf	
1er OCTOBRE	Webinaire #10	La participation citoyenne	
15 OCTOBRE	Webinaire #11	Les parties prenantes	

4.

### AGORA 2021 : RÉSUMÉ

Agora métropolitaine 2021 a donc été organisée afin de faire valoir le point de vue des élus de la CMM dans le contexte de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires engagée par le gouvernement du Québec. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces webinaires et certains messages ont été formulés à l'attention du gouvernement.

Le résumé que voici en donne un aperçu :

#### THÈME #1: L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LE POURTOUR DE LA CMM



S'il y a un thème qui est souvent revenu dans les échanges lors de l'Agora 2021 c'est celui de l'étalement urbain observé au pourtour de la CMM et de ses conséquences pour les municipalités de la CMM.

Avec le PMAD, la CMM a réussi à freiner l'étalement urbain sur son territoire en se dotant de mesures pour consolider son périmètre métropolitain, pour densifier le développement résidentiel et pour favoriser le transport collectif tout en protégeant le territoire agricole et les milieux naturels.

Par contraste, les municipalités et les MRC localisées au pourtour de la CMM ne sont pas soumises à des règles aussi strictes en matière d'aménagement, ce qui tend à favoriser l'étalement urbain.

Ainsi, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement ne semblent pas appliquées avec autant de rigueur dans ces MRC qu'elles le sont sur le territoire de la CMM. Plutôt que de prôner une approche de densification intelligente des espaces voués à l'urbanisation, ces villes et MRC consomment plus d'espace et contribuent ainsi à l'agrandissement des périmètres d'urbanisation et à la disparition de terres agricoles ou de milieux naturels. Les récentes modifications apportées aux schémas d'aménagement et de développement de certaines MRC périmétropolitaines prévoyant des empiètements en territoire agricole et autorisées par le gouvernement du Québec vont dans le même sens.

Dans le cadre de la future stratégie nationale, le gouvernement devrait proposer des solutions concrètes à cet enjeu de l'étalement urbain au pourtour de la CMM. Une révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire afin de renforcer l'application de l'orientation 10 est notamment souhaitée. L'opinion générale est que les municipalités et les MRC de la CMM et celles du pourtour devraient partager les mêmes règles d'aménagement, sous peine d'annuler les efforts consentis par les municipalités du Grand Montréal depuis l'entrée en vigueur du PMAD.

#### THÈME #2 : L'ÉQUITÉ DANS LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF MÉTROPOLITAIN



sujet de discussion étroitement associé à ce thème de l'étalement urbain au pourtour de la CMM est celui de l'équité dans le financement du transport collectif métropolitain. La croissance en territoire périmétropolitain engendre, en effet, des coûts pour les municipalités de la CMM, ce qui soulève un problème d'équité. L'utilisation des réseaux routiers municipaux et des réseaux de transport en commun de l'ARTM par les résidents de la périphérie leur procurait, en 2018, un avantage estimé à plus de 40 M\$ au détriment des municipalités de la CMM. Ce coût, directement attribuable à l'étalement urbain, ne fera que croître dans les prochaines années.



Les municipalités du pourtour, si elles contribuaient au financement de l'ARTM, devraient payer un montant en fonction de leur richesse foncière uniformisée et contribuer au déficit net des modes lourds et du réseau de bus selon l'utilisation qu'en font leurs résidents. De plus, les automobilistes du territoire devraient défrayer la taxe et le droit d'immatriculation (30 \$ et 50 \$ respectivement) ainsi que la taxe sur l'essence (0,03 \$/litre).

La CMM a proposé aux municipalités locales et régionales contiguës au territoire métropolitain de conclure des ententes pour y développer l'offre de transport collectif. Établies en fonction des particularités de chaque milieu, ces ententes permettront d'assurer un financement équitable du transport en commun et de favoriser une densification intelligente par une planification intégrée de l'aménagement et du transport.

Quelles mesures seront proposées dans la future stratégie nationale pour assurer un financement équitable du transport collectif dans le territoire du Grand Montréal?

#### THÈME #3 : L'IMPORTANCE DE PROTÉGER ET DE METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE AGRICOLE



thème de la ruralité a également fait l'objet d'un des webinaires de l'Agora 2021 et a été l'occasion de réitérer l'importance de protéger et de mettre en valeur le territoire agricole, notamment pour les générations futures.

Comme plusieurs l'ont souligné, la protection du territoire agricole passe par un respect des objectifs poursuivis au PMAD et par un soutien des initiatives de mises en valeur de ce territoire. La pandémie de la COVID-19 a d'ailleurs fait ressortir l'importance d'aspirer à une plus grande autonomie et sécurité alimentaire et de faciliter un approvisionnement véritablement local.

Or, malgré un périmètre métropolitain comportant suffisamment d'espace pour accueillir la croissance anticipée des prochaines années, le gouvernement du Québec ou ses mandataires ont adopté ces dernières années des décrets pour permettre l'implantation en zone agricole d'équipements publics structurants (stations du REM. hôpital). Le gouvernement a également autorisé des modifications aux schémas d'aménagement et de développement de certaines MRC périmétropolitaines, afin de permettre des empiètements en zone agricole. Ces récentes décisions envoient de mauvais signaux.



Plusieurs ont donc souhaité que le gouvernement réitère l'importance de protéger et de mettre en valeur le territoire agricole. L'augmentation de la superficie globale des terres cultivées pourrait, par exemple, devenir un objectif national.

#### THÈME #4 : LA RECONNAISSANCE DES MUNICIPALITÉS RURALES



reconnaissance des municipalités rurales comme gardiennes du territoire agricole a également fait l'objet de plusieurs échanges dans le cadre de l'Agora 2021.

Les 19 municipalités rurales que compte le territoire de la CMM se distinguent en effet parce que plus de 80 % de leur territoire respectif est situé en zone agricole. Leur caractère rural et l'espace restreint au développement créent une pression budgétaire de plus en plus grande en raison de dépenses supralocales, notamment celles des services policiers et du transport en commun. Par ailleurs, elles rencontrent des défis particuliers quant au maintien de leur vitalité économique et sociale.









Les municipalités rurales jouent donc un rôle clé dans la protection du territoire agricole et font face à des défis particuliers. Ce rôle a été reconnu par la CMM qui a mis en place, en 2017, avec la participation du gouvernement du Québec, un programme de compensation financière pour les municipalités rurales. Ce programme est très apprécié par les municipalités concernées, comme l'ont confirmé certains témoignages entendus lors de l'Agora, et le souhait général est que cette aide soit pérennisée.

#### THÈME #5 : L'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS OU LA REQUALIFICATION DE TERRAINS DE GOLF



question de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels et celle de la requalification des terrains de golf a mis en évidence certains obstacles à lever pour aider les municipalités à soutenir cet objectif du PMAD.

La superficie de territoire protégé dans le Grand Montréal stagne à 10 % depuis plusieurs années. Des efforts additionnels sont donc requis pour atteindre l'objectif de 17 % de territoire protégé que fixe le PMAD à l'horizon 2031.

Parallèlement, depuis 2010, plusieurs terrains de golf ont cessé ou songent à cesser leurs opérations et pourraient être notamment convertis en parc ou remis à l'état de milieux naturels.

Beaucoup de municipalités de la région métropolitaine souhaitent agir et entreprendre des projets de protection ou de conservation des milieux naturels sur leur territoire. Plusieurs se butent cependant à des obstacles majeurs et manquent d'outils pour y faire face. Les contestations, les poursuites judiciaires et les prix exorbitants demandés par les promoteurs immobiliers sont des exemples souvent cités.

Plusieurs témoignages entendus dans le cadre de l'Agora 2021 ont illustré ce dilemme auquel font face plusieurs municipalités. Des modifications législatives à la Loi sur l'expropriation sont donc réclamées afin de permettre que l'indemnité d'expropriation soit calculée sur la base de la juste valeur marchande d'une propriété en tenant compte des contraintes réelles de son développement et de la réglementation en vigueur. Certains proposent également que le droit de préemption dont dispose actuellement la Ville de Montréal soit offert à toutes les municipalités de la CMM.

#### THÈME #6 : L'AMÉNAGEMENT DE MILIEUX DE VIE DURABLES



Agora 2021 a aussi été l'occasion de rappeler que le PMAD a su démontrer toute sa pertinence, même en contexte de crise sanitaire.

Comme plusieurs l'ont souligné, la possibilité d'avoir facilement accès à des espaces verts, à des infrastructures facilitant les déplacements actifs et à des logements de qualité et de taille convenables s'est ainsi avérée primordiale pour maintenir une certaine qualité de vie en contexte de pandémie.

Une densification intelligente du territoire qui favorise la mixité sociale et fonctionnelle, le verdissement et le transport actif et collectif, conserve sa pertinence dans un contexte plus large de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. De plus, la protection et la mise en valeur d'une trame verte et bleue, la mise en place d'infrastructures qui favorisent la mobilité durable, la mise en place de mécanismes favorisant l'autonomie alimentaire sont toutes des interventions privilégiées par le PMAD.

Néanmoins, l'aménagement de milieux de vie durables comme les aires TOD pose toujours des défis, notamment en matière de planification, d'acceptabilité sociale, d'interventions structurantes pour créer un effet de levier au développement et d'inclusion sociale. Ces défis ont pour effet de ralentir la mise en œuvre de tels milieux.

Dans un contexte d'urgence climatique et de crise sanitaire, l'aménagement de milieux de vie durables doit s'accélérer. Une participation financière du gouvernement du Québec au programme TOD de la CMM est notamment souhaitée.

## THÈME #7 : LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF



thème du financement du transport  $igoplus_{ ext{collectif}}$  a permis de réitérer la demande des élus de la CMM pour un pacte fiscal. Le récent Plan stratégique de développement du transport collectif que propose l'Autorité régionale de transport métropolitain suggère de prioriser à court terme d'importants investissements dans le développement du transport en commun du Grand Montréal. La réalisation de ces nouveaux projets vise à contribuer à l'atteinte, d'ici 2031, de l'objectif d'une hausse à 35 % de la part modale du transport en commun, tel que fixé dans le PMAD. Or, ce développement exigera de nouveaux revenus, notamment pour en assurer l'exploitation qui est à la charge des municipalités.



En 2019, la CMM s'est penchée sur la diversification des sources de financement du transport collectif en proposant diverses options dont la tarification kilométrique et la taxe sur le stationnement. Par ailleurs, dans le cadre de sa loi constitutive, la CMM s'est dotée d'un règlement concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade. Depuis, la CMM est toujours en attente de conclure une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour mettre en œuvre ce règlement.

Plusieurs élus de la CMM ont donc profité de l'occasion de l'Agora 2021 pour revendiquer à nouveau des sources de financement stables et récurrentes afin de répondre aux besoins d'exploitation, de maintien des actifs et de développement et d'assurer un niveau acceptable des contributions municipales.

#### THÈME #8 : L'ADHÉSION DE LA POPULATION



question de l'adhésion de la population a été évoquée à quelques reprises dans le cadre des webinaires de l'Agora 2021.

Par exemple, une des orientations du PMAD est de miser sur une saine gestion de l'urbanisation en préconisant une densification intelligente via notamment l'adoption de seuils de densité et l'aménagement de quartiers TOD. Le principe à la base est une utilisation plus rationnelle de l'espace pour les fins du développement, sans empiéter sur les terres agricoles.

Le PMAD fixe ainsi des seuils minimaux de densité qui sont modulés tous les 5 ans et selon les secteurs. Pour la période 2011 à 2016, ces seuils minimaux ont presque tous été atteints dans la plupart des MRC et des agglomérations.

Pour la période plus récente, qui couvre 2017-2019, les seuils ont été atteints et souvent largement dépassés. Bref, les données démontrent que la densification est bien engagée à l'échelle de la région et que cette densification s'observe dans tous les secteurs de la CMM.

Or, de l'aveu de nombreux élus, il y a encore de l'éducation à faire au niveau de l'acceptation sociale, notamment pour expliquer les fondements de la densification intelligente. Les raisons pour lesquelles nous avons collectivement avantage à densifier nos milieux de vie sont souvent mal comprises par les citoyens et un effort de sensibilisation faciliterait le travail des élus dans la mise en œuvre des orientations et des objectifs du PMAD à l'échelle de leur municipalité.

Un des objectifs de l'Agora métropolitaine est précisément d'assurer l'adhésion de la population aux objectifs du PMAD. Cette adhésion est notamment favorisée à travers la participation des élus et de la société civile à un même forum, de même que par le partage des bons coups découlant de la mise en œuvre du PMAD. Plusieurs participants ont d'ailleurs cité l'importance de l'Agora comme mécanisme unique de participation citoyenne.

Afin d'encadrer de façon encore plus structurée la participation citoyenne, il a été notamment proposé de mettre en place un office de consultation publique à l'échelle du Grand Montréal. La mise en place d'un tel organisme, indépendant et crédible et intervenant en amont, aurait l'avantage d'associer les citoyens et la société civile à la délibération sur des projets soulevant des enjeux métropolitains.

#### THÈME #9 : LE MONITORING DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS DU PMAD



Sila Conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires est l'occasion de réfléchir aux façons de faire en matière de planification, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement aurait avantage à être cité comme pratique exemplaire et que son modèle soit appliqué à d'autres territoires.

Adopté en décembre 2011, le PMAD est considéré comme un plan ambitieux dans lequel se reconnaissaient les citoyens, les groupes, les municipalités, les MRC et les agglomérations du territoire. Avec l'élaboration et l'adoption du PMAD, la CMM a d'ailleurs remporté plusieurs distinctions. Le PMAD propose une densification intelligente pour développer des milieux de vie durables favorisant l'utilisation des transports collectifs tout en protégeant les milieux naturels et préservant le territoire agricole.



Ce qui distingue le PMAD des autres outils de planification est qu'un monitoring est réalisé tous les deux ans afin de mesurer l'évolution des objectifs pour chaque orientation identifiée et faire les ajustements si nécessaire. Une agora assure par ailleurs l'adhésion des élus et des citoyens.

Est-ce que le gouvernement ne devrait pas envisager d'étendre à d'autres territoires l'approche préconisée par le PMAD à savoir un plan doté d'orientations, d'objectifs et de critères et assorti d'un monitoring pour mesurer l'atteinte des objectifs? C'est du moins ce qu'ont proposé certains des élus invités comme panélistes dans le cadre de l'Agora 2021.

#### THÈME #10 : L'ENJEU DE LA JUXTAPOSITION DES LIMITES ADMINISTRATIVES



planification de l'aménagement d'un territoire permet notamment de mieux y coordonner les interventions publiques. Sur le territoire de la CMM, la juxtaposition des limites administratives pose cependant certains problèmes de gouvernance. Créée en 2001, la CMM regroupe 82 municipalités et une population de plus de 4 millions de personnes sur un territoire de près de 4 360 km<sup>2</sup>. La CMM comprend une métropole de 2 millions d'habitants, quatre municipalités de 100 000 habitants et plus, 33 municipalités avec moins de 10 000 personnes de population, 19 municipalités rurales, deux agglomérations, des arrondissements: bref, une grande variété de réalités municipales.

Le territoire métropolitain comprend également 14 MRC et agglomérations dont six sont, en partie seulement, incluses au territoire à la CMM soit, les MRC de Deux-Montagnes, de Vaudreuil-Soulanges, de Beauharnois-Salaberry, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu et de L'Assomption. La région est également divisée en cinq secteurs géographiques - Montréal, Laval, Longueuil, la couronne Nord, la couronne Sud. Le Grand Montréal recoupe en même temps cinq régions administratives dont trois sont, en partie, comprises sur le territoire de la CMM, soit les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

L'agglomération de Longueuil, qui constitue pourtant un des cinq grands secteurs géographiques de la CMM, demeure toujours orpheline d'une région administrative à son nom, contrairement à Laval qui dispose à la fois du statut de ville et de région administrative et qui possède en outre les compétences attribuées à une MRC.

Bref, la CMM est constituée d'une juxtaposition de différentes frontières administratives, qui ne coïncident pas parfaitement, ce qui complique la coordination des interventions publiques à l'échelle métropolitaine. À cela s'ajoute la question de la zone d'influence métropolitaine qui va, année après année en s'agrandissant, regroupant aujourd'hui 133 municipalités et près de 800 000 habitants. Est-ce que le gouvernement ne devrait pas mieux arrimer les frontières administratives sur le territoire de la CMM?



#### La gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal



Le webinaire du 19 avril, qui a lancé l'Agora 2021, était consacré au thème de la gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal. Plus spécifiquement, ce webinaire portait sur le suivi du PMAD, dix ans après son adoption, et sur les implications de la croissance urbaine observée au pourtour de la CMM pour la gestion de l'urbanisation dans le Grand Montréal.

Comme pour les éditions précédentes, la quatrième édition du rapport de suivi du PMAD pour la période 2012-2021 regroupe l'information la plus pertinente et à jour sur l'atteinte des cibles et des objectifs du PMAD.



#### **Suzy Peate**

Coordonnatrice exécutive à la direction de la planification du territoire métropolitain de la CMM

#### PANÉLISTES



Massimo lezzoni Directeur général de la CMM



Florence Junca-Adenot
Professeure associée au
Département d'études
urbaines de l'UQÀM



Membre du conseil de la Ville de Montréal et président de la commission de l'aménagement de la CMM

Jérôme Normand



Philippe Rivet

Conseiller en recherche à la direction des politiques, interventions et développement de la CMM et responsable de l'Observatoire Grand Montréal

#### MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE

Un thème se dégage cette année : la situation de l'urbanisation en périphérie de la région métropolitaine qui soulève, entre autres, d'importants enjeux en termes d'équité. Ce thème a fait l'objet de la présentation du directeur général de la CMM, M. Massimo lezzoni.

Suite aux présentations de MM. lezzoni et Rivet, Mme Florence Junca-Adenot, professeure associée au Département d'études urbaines de l'UQÀM et M. Jérôme Normand, président de la commission de l'aménagement de la CMM, ont partagé quelques réflexions en leur qualité de coprésidents de l'Agora 2018.

Un parallèle a notamment été établi entre la conversation nationale en cours sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires et la consultation qui a conduit en 2011 à l'adoption du PMAD : d'une certaine façon, le Grand Montréal a déjà eu sa conversation nationale sur l'aménagement du territoire métropolitain et le gouvernement aurait avantage à s'en inspirer.

Il a par ailleurs été souhaité que des résultats concrets découlent de la conversation nationale en cours sur l'aménagement des territoires et l'urbanisme, entreprise par le gouvernement du Québec.



#### QUELQUES CITATIONS

- « Une des leçons de dix années de PMAD est que s'il n'y a pas l'adhésion des élus et s'il n'y a pas une mobilisation citoyenne, le plan ne marchera pas ».
- « Ce qu'il faut maintenant retenir, c'est que l'on ne peut plus juste regarder le territoire de la CMM à 82 municipalités puisque les municipalités du pourtour et celles de la CMM sont interdépendantes. ».
- « La force du PMAD, c'est que les objectifs et le monitoring introduit par la loi, auxquels il faut ajouter l'agora métropolitaine, gardent l'outil vivant. La simplicité de l'outil et sa compréhension commune en ont fait un grand succès ».



Massimo lezzoni Directeur général de la CMM

« L'espace disponible dans la région métropolitaine est limité : il y a donc des choix à faire. Il nous faut opter pour une densification intelligente pour ne pas hypothéquer la richesse de nos espaces agricoles et naturels ».



Phillipe Rivet
Responsable de l'Observatoire
Grand Montréal

- « L'expérience du PMAD a démarré avec une grande conversation impliquant les 82 villes du territoire métropolitain. Le projet de territoire que propose le PMAD est simple mais éprouvé : une densification intelligente pour développer des milieux de vie durables, prenant en compte les changements climatiques, économiquement équilibrés, favorisant l'utilisation des transports collectifs ».
- « L'approche du PMAD aurait avantage à être appliquée à d'autres territoires au Québec ».
- « Il serait malheureux que les orientations, les objectifs et les indicateurs qui seront retenus dans la future stratégie nationale soient inférieurs à ceux que l'on retrouve dans le PMAD ».



Florence Junca-Adenot

Professeure associée au Département d'études urbaines de l'UQAM et coprésidente de l'Agora 2018

- « L'expérience du PMAD démontre qu'il est possible de se doter d'objectifs communs pour un aménagement et un développement durables ».
- « Le bilan 2021-2012 démontre d'importants gains, mais il reste encore du travail à faire notamment pour la diversité et l'inclusivité, le 17 % de milieux naturels, et le 35 % de part modale du transport collectif ».



Jérôme Normand

Président de la commission de l'aménagement de la CMM et coprésident de l'Agora 2018

Webinaire #2

29 mars 2021

Nombre d'inscriptions: 711

#### Les 10 ans du PMAD : bilan, leçons et défis à relever



Dans le cadre d'une conférence destinée aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, Mme Valérie Plante, a abordé les différents défis qui seront au cœur de l'aménagement de la région métropolitaine.

Le constat principal énoncé par Mme Plante est que près de dix ans après son adoption, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a su démontrer sa pertinence afin de répondre aux enjeux liés au développement durable du Grand Montréal.

L'expérience du PMAD démontre qu'une région comme le Grand Montréal, où sont regroupées 82 municipalités, 14 MRC et agglomérations pour une population de plus de 4 millions d'habitants, peut se doter d'orientations et d'objectifs communs pour un aménagement et un développement durables.



#### ANIMATION

#### Suzy Peate

Coordonnatrice exécutive à la direction de la planification du territoire métropolitain de la CMM



#### Sylvain Gariepy

Président de l'Ordre des urbanistes du Québec



#### CONFÉRENCIÈRE

#### Valérie Plante

Mairesse de Montréal et présidente de la CMM

#### RÉPONDRE AUX ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND MONTRÉAL



Depuis l'entrée en vigueur du PMAD en 2012, les résultats sont en effet au rendez-vous. Le développement résidentiel est caractérisé par une densification du périmètre métropolitain d'urbanisation, ce qui permet d'éviter l'empiètement en zone agricole. Les seuils de densité, modulés dans le temps et fixés par grands secteurs géographiques, ont été atteints et même dépassés.

De plus, l'objectif de concentrer 40 % des nouveaux ménages dans les aires TOD est également atteint. Cet objectif est maintenant établi à 60 %. Au-delà de la densité, il faudra s'assurer d'aménager des milieux de vie durables, inclusifs, actifs, diversifiés et animés.

En matière de mobilité, la part modale du transport collectif demeure stable. à 25-26 %, ce qui peut paraître décevant : la réalisation des différents proiets structurants de transport collectif dans la région métropolitaine ainsi que l'entrée en vigueur du Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) devraient contribuer à augmenter cette part modale. La pandémie et la chute de l'achalandage qui tarde à se redresser, pourraient/cependant compromettre l'atteinte de la cible fixée dans le PMAD soit une part modale du transport collectif de 35 % d'ici 2031.

En ce qui concerne la protection de milieux naturels, la région demeure encore loin de son objectif de 17 % puisque cette proportion se situe actuellement à 10,1 %. Les superficies terrestres protégées ont toutefois été augmentées de 975 ha depuis l'entrée en vigueur du PMAD, grâce notamment au programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Ce programme, assorti d'une somme de 150 M\$, a été renouvelé récemment pour une deuxième phase.

Bref, le bilan de dix années de mise en œuvre du PMAD est plus que positif. La CMM devra toutefois maintenir le cap et redoubler d'efforts en ce qui a trait aux objectifs plus difficiles à atteindre, comme la protection des milieux naturels, la hausse de terres en culture, l'augmentation de la part modale du transport collectif.

Il faudra aussi surveiller de très près la réponse qui sera apportée à l'enjeu de l'étalement urbain au pourtour de la CMM.



#### QUELQUES CITATIONS

« Le projet de territoire que propose le PMAD est simple : une densification intelligente pour développer des milieux de vie durables favorisant l'utilisation des transports collectifs tout en protégeant les milieux naturels et bien sûr le territoire agricole ».

« L'expérience du PMAD démontre que la cohérence métropolitaine fonctionne, la participation et la consultation ont permis d'établir une vision et des objectifs communs : avoir les bons outils et l'adhésion sont des gages de succès ».

« Le PMAD est très efficace, car il associe des objectifs à des outils et des moyens et évite les décisions à la pièce ».

« La principale leçon qu'il faut retenir de dix années de mise en œuvre du PMAD est l'importance de travailler ensemble ». « Il faut rebâtir la ville sur la ville et, en même temps, mettre en valeur le patrimoine urbain ».

« Une des leçons à tirer de la pandémie est l'importance d'aménager des lieux publics de qualité ».



**Sylvain Gariépy**Président de l'Ordre des urbanistes du Québec



Valérie Plante Mairesse de Montréal et présidente de la CMM

Webinaire #3

9 avril 2021

Nombre d'inscriptions : 320

Croissance urbaine : contrer l'étalement urbain





**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### **PANÉLISTES**



Valérie Plante
Mairesse de Montréal et présidente de la CMM

Le webinaire du 9 avril a permis d'approfondir le thème de l'étalement urbain au pourtour de la CMM et de souligner l'importance de se doter, de part et d'autre des frontières de la CMM, de règles d'aménagement communes.

Depuis 2012, avec l'entrée en vigueur du PMAD, les 82 municipalités de la CMM ont en effet adopté des mesures d'aménagement pour favoriser des milieux denses, encourager l'utilisation du transport collectif et assurer la protection des milieux naturels. Et les résultats sont au rendez-vous : une densification notable du périmètre d'urbanisation métropolitain est observée, ce qui permet d'optimiser l'espace disponible au développement, sans empiéter sur la zone agricole.

Mais, ces résultats, parfois réalisés à raison de beaucoup d'efforts et d'investissements, pourraient être annulés si les municipalités et les MRC contiguës de la région métropolitaine ne mettent pas, elles aussi, l'épaule à la roue d'un développement durable.



Marc-André Plante
Maire de Terrebonne et
membre de la commission du

logement social de la CMM



**Bruno Tremblay**Maire de Beauharnois



**Guillaume Tremblay** 

Maire de Mascouche, membre du conseil de la CMM et membre de la commission de l'environnement de la CMM

## FAVORISER LE TRANSPORT COLLECTIF DU TERRITOIRE PÉRIURBAIN POUR RÉDUIRE LES TEMPS DE DÉPLACEMENT ET LES GES

Caractérisées par une forte croissance démographique, ces municipalités et ces MRC du pourtour présentent une importante intégration socioéconomique avec le territoire métropolitain. Mais, contrairement à ce qui se fait sur les couronnes de la CMM, plusieurs de ces municipalités présentent un développement résidentiel reposant principalement sur la construction de maisons unifamiliales isolées.

Plutôt que de prôner une approche de densification intelligente des espaces voués à l'urbanisation, elles consomment plus d'espace et contribuent ainsi à l'agrandissement des périmètres d'urbanisation et à la disparition de terres agricoles ou de milieux naturels.

Les modifications apportées récemment aux schémas d'aménagement et de développement de certaines MRC périmétropolitaines, qui sont contraires au principe de consolidation des zones urbaines, semblent démontrer que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement ne sont pas appliquées avec autant de rigueur dans ces MRC qu'elles le sont sur le territoire de la CMM.

Conséquemment, la gestion de l'urbanisation au sein de ces MRC crée une iniquité face à leurs voisines de la CMM.

Par ailleurs, cet étalement urbain engendre des coûts pour les municipalités de la CMM, entre autres pour l'entretien des réseaux routiers locaux, il stimule la construction de nouvelles routes et favorise l'augmentation du nombre de véhicules, des distances parcourues et de la congestion.

À cet égard, la CMM a récemment proposé aux municipalités locales et régionales contiguës au territoire métropolitain de conclure des ententes pour y développer l'offre de transport collectif.

Établies en fonction des particularités de chaque milieu, ces ententes permettront de favoriser une densification intelligente par une planification intégrée de l'aménagement et du transport. Elles permettront de fixer des cibles de densité qui soutiennent le transport collectif et ainsi mettre en place un réseau de transport en commun structurant qui répondra à la fois aux besoins de la population de la CMM et des municipalités de son pourtour.

Plus globalement, il est souhaité que la conversation nationale en cours sur l'aménagement des territoires et l'urbanisme entreprise par le gouvernement du Québec permette d'apporter une solution concrète à ce problème de l'étalement urbain au pourtour de la CMM.



#### QUELQUES CITATIONS

« La force du PMAD, c'est d'avoir permis à 82 municipalités de travailler à développer un consensus, une entente collective pour réfléchir au-delà de nos intérêts spécifiques et se donner une vision commune ».

« Le PMAD illustre le fait qu'il est possible, pour des municipalités d'un même territoire, de créer un espace de dialogue et des objectifs communs ».

« L'acceptabilité sociale est à développer. Pour ce faire, il faut inclure les citoyens et leur permettre de s'approprier les objectifs du PMAD ».



Valérie Plante Mairesse de Montréal et présidente de la CMM

« Il est illogique que les citoyens de la CMM paient pour les infrastructures et que les citoyens au pourtour en profitent largement et gratuitement. Il y a un problème d'équité qu'il faudra régler ».

« Un premier message que je voudrais lancer au gouvernement c'est, faites de l'éducation, svp, aidez-nous : Si nous sommes juste des maires à parler de densification, nous n'atteindrons pas nos objectifs ».



**Guillaume Tremblay** 

Maire de Mascouche, membre du conseil de la CMM et membre de la commission de l'environnement de la CMM

« Dix ans plus tard, la région métropolitaine et ses 82 municipalités ne seraient pas là où elles sont aujourd'hui sans le PMAD ».

« Le PMAD a façonné le paysage urbain actuel; les villes ont densifié davantage, valorisé le transport collectif et protégé des espaces naturels. Dix ans plus tard, les citoyens sont encore perplexes devant certains choix d'aménagement comme la densification. Le défi est d'embarquer les citoyens dans le projet ».

« Il faudrait développer une solidarité intermunicipale pour mettre l'épaule à la roue et internaliser les coûts. Il faudrait aussi développer un transport collectif local en plus du transport métropolitain structurant pour encourager le transfert modal ».

« Le gouvernement devrait pallier la lacune de la loi qui a limité les obligations financières face au transport uniquement aux villes faisant partie de la CMM ».



Marc-André Plante

Maire de Terrebonne et membre de la commission du logement social de la CMM



Bruno Tremblay

Maire de Beauharnois

Webinaire #4

16 avril 2021

Nombre d'inscriptions: 337

Mobilité et financement : assurer le financement du transport collectif



La diversification des sources de revenus est une revendication récurrente des municipalités. Le thème a été au cœur du webinaire du 14 avril consacré au financement du transport collectif.

Actuellement, le financement des municipalités repose à 70 % sur l'impôt foncier. Ce modèle a atteint ses limites. Souvent critiqué pour son aspect régressif et redistributif, l'impôt foncier serait une source de financement peu adaptée à la croissance et encouragerait la concurrence entre les municipalités. La taxe foncière serait mal adaptée pour répondre aux cycles économiques et serait un incitatif au développement et à l'étalement urbain.

Au Québec, la discussion sur les limites de l'impôt foncier et la diversification fiscale a été notamment portée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). En 2019, un nouveau pacte fiscal a été conclu entre le gouvernement du Québec et l'UMQ entraînant la révision de plusieurs programmes et enveloppes budgétaires et offrant de nouvelles sources de revenus aux municipalités.



#### ANIMATRICE

**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### CAPSULE VIDÉO



#### Suzanne Roy

Mairesse de Sainte-Julie, viceprésidente de la commission de l'aménagement de la CMM et présidente de l'Union des municipalités du Québec

#### PANÉLISTES



#### **Chantal Deschamps**

Mairesse de Repentigny, membre du comité exécutif de la CMM et présidente de la consultation sur le projet de Plan stratégique de l'ARTM



#### Éric Alan Caldwell

Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et membre de la commission du transport de la CMM



**Denis Martin** 

Maire de Deux-Montagnes et président de la commission du transport de la CMM



#### Jonathan Tabarah

Président du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

## FAVORISER LE TRANSPORT COLLECTIF DU TERRITOIRE PÉRIURBAIN POUR RÉDUIRE LES TEMPS DE DÉPLACEMENT ET LES GES

La revendication municipale pour une diversification des sources de revenus se pose d'une façon plus particulière dans le cas du financement du transport en commun. Au cours des dernières années, la participation des municipalités et des usagers au financement du transport en commun s'est, en effet, accrue et cette tendance est appelée à s'accentuer encore.

En 2017, l'ARTM a pourtant adopté sa première Politique de financement laquelle visait notamment à baliser les parts relatives des contributeurs au financement du transport en commun. En vertu de cette Politique, la part de la contribution des municipalités est limitée à 30 % et celle des usagers à 31 % du cadre financier métropolitain. Mais, une forte pression est actuellement exercée sur les contributions municipales pour assurer le maintien et l'amélioration des services de transport ainsi que leur développement.

Le récent Plan stratégique de développement du transport collectif que propose l'Autorité régionale de transport métropolitain suggère de prioriser à court terme d'importants investissements dans le développement du transport en commun du Grand Montréal. La réalisation de ces nouveaux projets permettra notamment d'atteindre d'ici 2031 l'objectif d'une hausse à 35 % de la part modale du transport en commun, tel que fixé dans le PMAD. Or, ce développement exigera de nouveaux revenus, notamment pour en assurer l'exploitation qui est à la charge des municipalités.

Ayant cette problématique en tête, les municipalités situées dans le territoire de l'ARTM demandent depuis plusieurs années une diversification, hors du champ foncier, des revenus nécessaires au financement de l'exploitation du transport en commun.

La CMM suit ce dossier de près. En 2019, un mandat a été confié à la commission du transport afin de procéder à une mise à jour d'un rapport de 2012 portant sur l'évaluation des nouvelles sources de financement du transport collectif métropolitain. La commission devait évaluer les impacts possibles d'appliquer une taxe sur l'immatriculation des véhicules et d'identifier des sources potentielles de financement stables et récurrentes en mesure de répondre aux besoins d'exploitation, de maintien des actifs et de développement et d'assurer un niveau acceptable des contributions municipales.

Dans son rapport, la commission recommande notamment une bonification des taux de subvention dans les programmes d'aide des gouvernements, un nouvel équilibre entre le transport collectif et routier ainsi qu'une indexation de la taxe sur l'essence versée à l'ARTM (actuellement de 3 ¢ le litre). Le rapport recommande aussi de s'assurer de la perception, dès janvier 2023, par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade de 50 \$ (dont le règlement a été adopté par la CMM en 2019).

À moyen terme, et dans la perspective de l'interdiction des véhicules neufs à essence à partir de 2035 tel que prévu par le *Plan pour une économie verte*, il est suggéré d'étudier la mise en place progressive de mesures écofiscales comme la taxe sur le stationnement et la taxe kilométrique et une évaluation par l'ARTM des revenus provenant de nouvelles redevances de transport. Il est également recommandé de permettre la conclusion d'ententes financières entre l'ARTM et les municipalités périmétropolitaines pour leur contribution au déficit métropolitain.

#### QUELQUES CITATIONS

- « Le transport doit être abordé en lien avec l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. Le Plan stratégique de développement de l'ARTM est en ce sens une révolution et témoigne de l'ambition que la région se donne en matière de mobilité durable ».
- « Les consultations publiques sur le PSD ont été l'occasion de discuter et faire émerger de nouvelles idées. Le transport sur demande prendra de l'importance. Le financement demeure, par contre, le nerf de la guerre ».
- « Il faut remettre les choses en perspective, l'inaction est plus coûteuse en termes de congestion, de GES, que les investissements requis par les projets de développement du transport collectif ».



#### **Chantal Deschamps**

Mairesse de Repentigny et membre du comité exécutif de la CMM

« Qu'en est-il de la tarification kilométrique? Cela pourrait être efficace, car une telle taxe encouragerait les parcours plus courts. La commission du transport de la CMM y réfléchit activement ».



**Denis Martin** 

Maire de Deux-Montagnes et président de la commission du transport de la CMM

- « L'aménagement est aussi un levier pour les transports collectifs. Il faut agir de manière cohérente et, à Montréal, la progression des transports collectifs est une priorité, l'aménagement suit ».
- « Quelles sont les attentes à la suite du chantier sur la politique de mobilité durable? Un pacte fiscal qui améliorera l'accessibilité universelle, l'électrification, le partage des coûts d'infrastructures et de réaménagement de l'espace urbain ».



#### Eric Alan Caldwell

Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et membre de la commission du transport de la CMM

- « La tarification mensuelle devra être remise en question pour accommoder le télétravail qui restera en partie en place ».
- « Du financement extérieur devrait pallier aux besoins financiers grandissants pour maintenir les infrastructures et expandre le réseau ».



#### Jonathan Tabarah

Président du conseil de la Ville de Longueuil et président du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil Webinaire #5

23 avril 2021

Nombre d'inscriptions: 406

## Milieux de vie : densification intelligente et protection des milieux naturels



Le pari d'une densification intelligente est au cœur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). La densification à l'intérieur du périmètre métropolitain d'urbanisation, en optimisant le développement, favorise notamment la protection des milieux naturels et du territoire agricole. Le webinaire du 23 avril a permis d'aborder ces deux thèmes sous l'angle de la qualité des milieux de vie.

Aux fins de la densification, le PMAD identifie des seuils minimaux de densité modulés dans le temps et selon les secteurs. Le PMAD identifie également plus de 159 aires TOD et vise à y orienter 60 % de la croissance des nouveaux ménages de la région d'ici 2031.

Afin d'accompagner les municipalités dans la conception de ces quartiers, le Programme d'aide financière à la conception des aires TOD a été créé. Au cours des dernières années, la CMM a investi à elle seule 4,5 M\$ pour soutenir son programme et, au terme de la phase III, ce sont 45 projets qui auront été réalisés.



**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### PANÉLISTES



Normand Dyotte
Maire de Candiac



Alan Desousa

Maire de l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal



Lise Michaud

Mairesse de Mercier et viceprésidente de la commission de l'environnement de la CMM



#### Christian Ouellette

Maire de Delson et membre de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM

#### DE NOUVEAUX QUARTIERS TOD AUX MILIEUX DE VIE CONVIVIAUX QUI FAVORISERONT LA MOBILITÉ DURABLE ET LA MIXITÉ DES USAGES



Le projet de TOD de la Ville de Candiac constitue l'un des premiers projets novateurs de démonstration retenus par la CMM en 2013. Situé à proximité de la gare de Candiac, ce quartier dont le chantier a démarré au printemps 2019, représentera des investissements projetés de plus d'un milliard de dollars sur le territoire de la Ville. Axé sur le transport actif et collectif, le TOD de la gare de Candiac aspire à être un milieu de vie convivial, à échelle humaine, compact et cohérent qui favorisera la mobilité durable et la mixité des usages. Il s'articule autour d'un pôle mixte regroupant des secteurs résidentiels de faible à forte densité, ainsi que des commerces et des espaces de bureaux. Le TOD de la gare sera également bordé de parcours piétonniers et cyclables ainsi que d'un réseau de transport efficace.

La planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc, avec le dépôt en juin 2020 du rapport final, est un autre projet à citer. L'aire TOD Bois-Franc se déploie dans un rayon d'un kilomètre (1 km) à partir de la gare Bois-Franc. La gare, qui fait actuellement partie de la ligne de train Exo de Deux-Montagnes, sera remplacée d'ici 2023 par la station Bois-Franc du Réseau express métropolitain (REM), ce qui amènera des changements majeurs dans ce quartier situé aux frontières des arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Les processus de revitalisation et de requalification projetés pour ce secteur s'échelonnent sur un horizon de plus de 20 ans.

La protection et la conservation des milieux naturels sont un autre enjeu fondamental pour l'aménagement de milieux de vie de qualité dans le Grand Montréal. La CMM en a fait son cheval de bataille dès ses tout débuts, proposant notamment la création de la Trame verte et bleue qui permet de mettre en valeur les milieux naturels de la région et d'en améliorer l'accès, tout en contribuant aux objectifs de protection du PMAD.

En 2020, le gouvernement du Québec et la CMM ont renouvelé leur partenariat dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue et se sont engagés à nouveau pour y consacrer des investissements d'au moins 150 M\$.

Malgré un bilan positif, la superficie de territoire protégé stagne à 10 % depuis plusieurs années. En fait, ce qui est observé, c'est que depuis 2012, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a retiré environ 650 ha d'aires protégées aquatiques. Au même moment, au niveau terrestre, près de 1 000 ha ont été ajoutés incluant des terrains protégés, grâce notamment au programme de financement de la Trame verte et bleue.



## UN NOUVEAU SOUFFLE AU MOUVEMENT DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Des efforts additionnels sont donc requis si nous voulons atteindre l'objectif de 17 % de territoire protégé fixé par le PMAD à l'horizon 2031.

Beaucoup de municipalités de la région métropolitaine souhaitent d'ailleurs agir et entreprendre des projets de protection ou de conservation des milieux naturels sur leur territoire. Plusieurs se butent cependant à des obstacles majeurs et manquent d'outils pour y faire face. Les contestations et poursuites judiciaires et les prix exorbitants demandés par les promoteurs immobiliers en sont des exemples concrets.

Afin de donner un nouveau souffle au mouvement de protection et de conservation des milieux naturels au sein des administrations municipales, la CMM propose de mettre en place des mesures additionnelles qui permettront de faciliter et d'accélérer la réalisation de leurs projets et, ultimement, d'atteindre les objectifs du PMAD.

Ces mesures visent la mise à jour de la carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain et la création d'un répertoire métropolitain des initiatives municipales, qui permettront de reconnaître l'ensemble des contributions municipales à la conservation des milieux naturels.

La CMM demande également au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur l'expropriation afin de la moderniser et de permettre, entre autres, que l'indemnité d'expropriation soit calculée sur la base de la juste valeur marchande d'une propriété en tenant compte des contraintes réelles de son développement et de la réglementation en vigueur.



#### QUELQUES CITATIONS

« Le TOD de la gare à Candiac est un projet démonstrateur qui favorise la densification intelligente. Des consultations avec les citoyens ont été menées pour l'intégration du projet dans le cadre bâti existant ».

« L'adhésion au PMAD a été l'étape initiale du projet de TOD à Candiac, de même que l'adoption des 17 objectifs de développement durable des Nations unies pour faire une planification stratégique ».

« L'équilibre doit être recherché entre le développement et la protection, mais il faut aussi sensibiliser les citoyens et faire percoler le PMAD. L'éducation facilite l'adhésion ».



Maire de Candiac

Normand Dyotte

« L'intermodalité et la maximisation des bénéfices du REM ont été sous-jacents au projet de TOD Bois-Franc. Les objectifs recherchés étaient la compacité, l'ambiance, la qualité des espaces publics, l'attraction des familles, etc. Une réflexion globale a été menée et l'adhésion des parties prenantes a été recherchée ».

« C'est difficile de protéger un milieu naturel en milieu urbain. Lorsqu'une cause se retrouve devant les tribunaux, les promoteurs poursuivent pour la valeur après construction ce qui représente des sommes importantes ».



Alan Desousa Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal

« À Mercier, la protection des terres agricoles est le plus grand enjeu. Par contre, la relève agricole est incertaine et l'accès à certaines parties du territoire agricole était inadéquat. La CMM a contribué à améliorer ces situations, notamment avec des compensations pour la protection des terres agricoles ».

« Si j'ai un conseil à donner pour un futur maire qui voudrait protéger son territoire? Avoir le courage de rêver et ne pas avoir peur de frapper aux portes pour trouver des partenaires ».



Lise Michaud

Mairesse de Mercier et vice-présidente de la commission de l'environnement de la CMM

« La protection ne passe pas toujours par l'acquisition et il faut un réseau de collaboration avec la MRC ou la CMM. par exemple, quand les bénéfices du projet contribuent au rayonnement de la région ».

« Le mieux serait de modifier la Loi sur l'expropriation qui enrichit les spéculateurs et empêche les petites municipalités d'intervenir en faveur de la protection du territoire. Il faut pouvoir de baser sur la juste valeur marchande; il faut se donner les outils. Un plan d'action pour améliorer les actions de protection serait également le bienvenu pour mener des actions cohérentes ».



#### Christian Quellette

Maire de Delson et membre de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM

30 avril 2021

Nombre d'inscriptions : 212

Ruralité et sécurité alimentaire : Les défis des municipalités rurales et la protection des terres agricoles



Au sein d'un territoire comme la CMM, le défi que représente la protection des terres agricoles est intimement lié aux enjeux particuliers auxquels font face les municipalités rurales du territoire. Le webinaire du 30 avril s'est penché sur la question.

Actuellement, les 19 municipalités rurales du Grand Montréal se distinguent parce que plus de 80 % de leur territoire respectif est situé en zone agricole et qu'elles représentent 42 % du territoire agricole de la CMM. Leur caractère rural contraint également les possibilités de densification comme les y engage le PMAD. Du coup, ces municipalités font face à une pression budgétaire de plus en plus grande en raison de dépenses supralocales, notamment celles des services policiers et du transport en commun.

Reconnaissant le rôle clé de ces municipalités comme gardiennes du territoire agricole, la CMM a mis en place un programme de compensation financière. Cette initiative s'inscrit dans la reconnaissance du PMAD à l'égard de ces municipalités qui rencontrent des défis particuliers quant au maintien de leur vitalité économique et sociale.



**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### PANÉLISTES



#### Pierre Charron

Maire de Saint-Eustache, membre du conseil de la CMM et président du comité consultatif agricole de la CMM



#### **Doreen Assaad**

Mairesse de Brossard, membre du conseil de la CMM et présidente de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM



Johanne Beaulac

Mairesse de Saint-Philippe



**Sébastien Nadeau** Maire de L'Assomption Afin de soutenir la croissance des activités agricoles et agroalimentaires dans le Grand Montréal, la CMM s'est par ailleurs dotée d'un plan particulier visant à favoriser la synergie et le développement des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution. Le Plan métropolitain de développement agricole (PMDA) propose plusieurs nouvelles stratégies et actions cohérentes pouvant être intégrées aux outils régionaux de développement de la zone agricole des agglomérations et des MRC.

Issu des travaux du comité consultatif agricole de la CMM, le PMDA vise à stimuler la production de denrées issues de l'agriculture et de la transformation alimentaire de la région métropolitaine et à promouvoir les bénéfices économiques et environnementaux de l'achat local auprès de la population.

La mise en place en octobre dernier de la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire est l'une des actions stratégiques découlant du PMDA. La Table a pour mandat de déterminer, de prioriser et de mettre en œuvre des actions visant à assurer la sécurité alimentaire pour tous en misant notamment sur une agriculture de proximité axée sur la production locale pour la consommation locale.

Ses travaux permettront de favoriser la résilience et la synergie des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution de l'industrie agroalimentaire du Grand Montréal, mais aussi de stimuler la relance des entreprises éprouvées par la pandémie.

La Zone Agtech est un projet initié par la MRC de L'Assomption. La zone Agtech est une zone géolocalisée dédiée qui regroupe l'ensemble de l'écosystème pour propulser les technologies de l'agriculture de demain. La finalité recherchée est une agriculture verte, performante, qui consomme moins d'intrants, d'eau et d'énergie.

Stratégiquement localisée à l'intérieur de la CMM, la Zone donne accès aux pôles logistiques du Grand Montréal et, sur un même lieu, à des équipes de recherche, un réseau d'affaires, des conseillers, des formations, du financement, des installations de recherche et des plateformes de visibilité.

Elle se concentre sur le développement de solutions d'avant-garde performantes pour soutenir la transition des producteurs agricoles vers une production plus durable et moins vulnérable aux aléas climatiques et à la rareté de main-d'œuvre. La Zone Agtech a récemment lancé le Programme d'innovation pour l'autonomie alimentaire (PIPAA), un programme offrant un accompagnement personnalisé à des producteurs agricoles de la région métropolitaine de Montréal et de Lanaudière afin de les aider à résoudre leurs enjeux de productivité.

Le projet de Parc métropolitain agricole, localisé à proximité de la station Brossard du REM, s'inscrit dans le cadre de l'entente de principe afin d'assurer la vocation et la pérennité du territoire et des activités agricoles métropolitaines conclue entre la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Union des producteurs agricoles et la CDPQ Infra Inc.

Le projet de parc métropolitain agricole favorisera l'émergence de projets démontrant notamment les bonnes pratiques et l'innovation en matière d'agriculture périurbaine. De plus, le Parc métropolitain agricole permettra le rapprochement des communautés urbaines et rurales et s'inscrira dans une approche d'économie sociale (banques alimentaires).

- « Comment diminuer l'insécurité alimentaire? Il faut viser l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement pour atteindre l'objectif de 6 % de superficie de terres cultivées ».
- « Comment faire pour ne pas que les efforts soient annulés par ce qui se fait à l'extérieur de la CMM? Il faudrait élargir le territoire de la CMM concernant la planification et revoir la fiscalité municipale pour aider la protection ».



#### Pierre Charron

Maire de Saint-Eustache, membre du conseil de la CMM et président du comité consultatif agricole de la CMM

« Une entente entre le gouvernement et la CMM permet de préserver les terres agricoles quand la croissance urbaine fait pression sur les terres agricoles. L'appui de toutes les municipalités de la CMM a permis de mettre en place ce projet pilote ».

« Les services aux citoyens en milieu rural sont plus difficiles à offrir à cause des ressources financières limitées, il faut que le projet pilote de financement perdure ».



Johanne Beaulac Mairesse de Saint-Philippe

« La spéculation foncière paralyse la protection des terres agricoles: il faut de nouveaux pouvoirs et moderniser la *Loi sur l'expropriation*, il faudrait que l'expropriation soit sur la base de la juste valeur marchande d'une propriété ».



#### **Doreen Assaad**

Mairesse de Brossard, membre du conseil de la CMM et présidente de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM

- « La CMM est très rigoureuse pour la protection des terres agricoles. Le Québec devrait en prendre exemple pour diminuer ses importations. C'est un besoin sociétal ».
- « L'optimisation des terres agricoles dans un milieu construit est possible: l'exemple d'Agtech l'illustre. Plutôt que de faire un parc industriel standard, l'identité de la municipalité a été réitérée avec le projet Agtech pour convertir un espace industriel désaffecté en serres qui comprend l'utilisation de nouvelles technologies ».
- « Est-ce que les projets innovants en agriculture ne pourraient pas être davantage mis de l'avant? Ils pourraient simplifier la vie des agriculteurs et diminuer les impacts sur l'environnement, le Québec pourrait choisir de se développer sur ce plan et en faire un projet de société ».



**Sébastien Nadeau**Maire de L'Assomption

# Santé, résilience et transition écologique : Accroître la résilience du territoire métropolitain



La crise sanitaire actuelle a momentanément relégué dans l'ombre les enjeux liés aux changements climatiques. Pourtant, dans les deux cas, c'est la résilience du territoire métropolitain qui est en cause. Ce thème a été au centre du webinaire du 7 mai.

La crise actuelle liée à la pandémie de la COVID-19, malgré ses impacts évidents, n'a pas remis fondamentalement en question les choix d'aménagement préconisés par le PMAD. L'importance de la qualité de nos milieux de vie afin de favoriser notre résilience a, au contraire, été mise en évidence. La possibilité d'avoir facilement accès à des espaces verts, à des infrastructures facilitant les déplacements actifs et à des logements de qualité et de taille convenable s'est ainsi avérée primordiale pour assurer cette qualité de vie.

Dans le contexte de la crise sanitaire vécue ces derniers mois, certaines pratiques liées à l'aménagement du territoire pourraient cependant devoir être revues afin de répondre plus adéquatement à l'avenir aux enjeux liés à la santé publique.



**Leila Copti** Présidente de Copticom

#### **PANÉLISTES**



#### Jérôme Normand

Membre du conseil de la Ville de Montréal et président de la commission de l'aménagement de la CMM



#### Aram Elagoz

Membre du conseil de la Ville de Laval et président de la commission de l'environnement de la CMM



#### **Denis Martin**

Maire de Deux-Montagnes et président de la commission du transport de la CMM



## Martin Murray

Maire de Saint-Bruno-de-Montarville et membre du conseil de la CMM

#### RÉDUIRE LES GES ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En avril 2020, la commission de l'aménagement s'est ainsi vue confier le mandat d'analyser les enjeux entraînés ou exacerbés par la crise sanitaire. La commission devait formuler des recommandations pour améliorer la résilience des municipalités de la CMM face à ces enjeux.

Les choix d'aménagement préconisés par le PMAD contribuent également à assurer la transition écologique pour une région métropolitaine plus résiliente face aux changements climatiques anticipés.

La transition écologique, faut-il le rappeler, se joue sur deux fronts : en réduisant les émissions de GES et en s'adaptant aux changements climatiques anticipés.

La réduction des émissions de GES vise à ralentir le rythme de l'augmentation de ces émissions émis à l'atmosphère afin de limiter les changements climatiques. Les actions exigent essentiellement de diminuer notre consommation d'énergie fossile. Au Québec, le secteur des transports routiers est le plus grand émetteur de GES, avec 34 % de l'ensemble des émissions. Le développent du réseau de transport collectif devra donc être l'une priorité dans les prochaines années afin d'accélérer cette transition écologique.

La mise en œuvre du PMAD contribue à la diminution des émissions de GES à travers les objectifs qui sont fixés à l'horizon 2031, comme :

- Orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant;
- Optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD;
- Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation;
- Hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport en commun à la période de pointe du matin d'ici 2021;
- Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises;
- Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine.

Plusieurs des plans, programmes et projets mis de l'avant par la CMM participent par ailleurs à l'atteinte de ces objectifs.

De son côté, l'adaptation aux changements climatiques est le processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements du climat et aux effets associés afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels.

Plusieurs facteurs non climatiques, tels que l'état des infrastructures, l'aménagement du territoire et les caractéristiques sociodémographiques, ont pour effet d'amplifier, ou au contraire, de limiter les impacts des changements climatiques.

### LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La mise en œuvre du PMAD contribue à adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques à travers les objectifs qui sont fixés comme :

- Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC;
- Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;
- Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables.

Par ailleurs, plusieurs des plans, programmes et projets mis de l'avant par la CMM participent à l'atteinte de ces objectifs, incluant : le Plan Archipel, la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne, la Trame verte et bleve.

La résilience du territoire s'insère également dans la vision de la CMM pour assurer une meilleure gestion des risques d'inondation. En favorisant la protection des milieux naturels, la renaturalisation, la reconversion ou l'aménagement durable, la CMM contribue à accroître la résilience du territoire.

L'approche de gestion des inondations par le risque implique la prise en compte de tous les facteurs influençant le niveau de risque, et non seulement la probabilité d'occurrence d'une crue. La caractérisation de ces facteurs est ainsi nécessaire pour mesurer le niveau de risque et déterminer les options qui permettraient de le réduire.

C'est donc une approche par le risque que la CMM veut implanter sur l'ensemble de son territoire. La CMM a fait cinq recommandations au gouvernement en se basant sur ses travaux, ceux du comité municipal pour l'élaboration du plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations et sur les expériences observées ailleurs dans le monde, notamment en France, en Angleterre et aux États-Unis.



« La capacité d'agir vite est une clé en période de crise. Estce simple de mettre en place de nouveaux aménagements? Le maintien de l'offre de TC a été un défi important pour ne pas générer un désengagement de la population. À Montréal, par exemple, des voies actives et sécuritaires ont aussi été créées rapidement. Les villes n'ont pas assez de flexibilité pour réagir rapidement par contre (ressources, logistique, etc.) ».

« Qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour permettre aux municipalités de faire face aux crises? Doter les municipalités de flexibilité et d'agilité pour répondre rapidement aux situations de crises. Une délégation de pouvoirs pour le financement serait également pertinente pour permettre aux municipalités d'être plus autonomes ».



#### Jérôme Normand

Membre du conseil de la Ville de Montréal et président de la commission de l'aménagement de la CMM

« Quel projet à Laval illustre mieux ce qui a été fait pour améliorer la résilience? Le fonds vert est le projet phare (c'est un système de taxe de carbone en fonction de la superficie des bâtiments). Ce fonds finance des projets qui réduisent les GES. Un effort de déminéralisation est en cours aussi ».



Aram Elagoz

Membre du conseil de la Ville de Laval et président de la commission de l'environnement de la CMM « Les inondations ont forcé les administrations à être plus créatives, Deux-Montagnes a fait un « water square » pour orienter l'eau pendant les crues et diminuer la pression sur les infrastructures ».

« Est-ce que la ville a les moyens financiers et la collaboration du gouvernement pour réduire les GES et s'adapter aux changements climatiques? Les aides financières sont cruciales. Il faut aussi éviter la réglementation mur à mur provinciale et laisser les municipalités agir en fonction de leurs particularités ».



#### **Denis Martin**

Maire de Deux-Montagnes et président de la commission du transport de la CMM

« Suite à la pandémie, quel est le plus grand défi à relever pour remettre la lutte aux changements climatiques à l'agenda? On a de grandes ambitions au niveau du gouvernement, mais ça ne percole pas nécessairement jusqu'au citoyen, le défi est de rattacher les citoyens ».

« Quels conseils donner à un nouveau maire qui souhaite opérer la transition écologique? Avoir une vision et faire attention : la croissance à tout prix n'est pas nécessairement souhaitable. Utiliser tous les pouvoirs à sa disposition pour lutter contre les changements climatiques ».



## Martin Murray

Maire de Saint-Bruno-de-Montarville et membre du conseil de la CMM

21 mai 2021

Nombre d'inscriptions : 202

## Repenser les limites du territoire métropolitain





**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### PANÉLISTES



## **Guy Pilon**

Maire de Vaudreuil-Dorion, membre du conseil de la CMM et membre de la commission du transport de la CMM

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupe 82 municipalités et une population de plus de 4,1 millions de personnes sur un territoire de près de 4 360 km².

La CMM comprend une métropole de 2 millions d'habitants, quatre municipalités de 100 000 habitants et plus, 33 municipalités avec moins de 10 000 personnes de population, 19 municipalités rurales, deux agglomérations, des arrondissements : bref, une grande variété de réalités municipales.

Le territoire métropolitain comprend également 14 MRC et agglomérations dont six sont, en partie seulement, incluses au territoire à la CMM soit, les MRC de Deux-Montagnes, de Vaudreuil-Soulanges, de Beauharnois-Salaberry, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu et de L'Assomption.



#### Sylvie Parent

Mairesse de Longueuil, viceprésidente du comité exécutif de la CMM, membre du conseil et membre du comité consultatif agricole de la CMM



## Chantal Deschamps

Mairesse de Repentigny, membre du comité exécutif et du conseil de la CMM

## REPENSER LES LIMITES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La région est également divisée en cinq secteurs géographiques - Montréal, Laval, Longueuil, la couronne Nord, la couronne Sud. Le Grand Montréal recoupe en même temps cinq régions administratives dont trois sont en partie comprises sur le territoire de la CMM, soit les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie. La juxtaposition de ces différentes frontières administratives, qui ne coïncident pas toujours parfaitement, rend parfois très compliquée la coordination des interventions publiques à l'échelle métropolitaine.

À cela s'ajoute la question de la zone d'influence métropolitaine qui va, année après année, en s'agrandissant. Aujourd'hui, au pourtour de la CMM, dans la zone périmétropolitaine, on retrouve 133 municipalités et près de 800 000 habitants qui, selon le critère du navettage domicile-travail, seraient qualifiées pour faire partie de la CMM.

Évidemment, une révision des limites administratives actuelles impliquerait d'importants changements législatifs. Les instances visées devraient revoir leur gouvernance et leurs outils de planification, un processus qui pourrait s'étendre sur quelques années.

Mais, le moment est-il pourtant venu pour une révision des limites territoriales de la CMM, inchangées depuis 20 ans? Dans un récent rapport, la CMM a cherché à trancher la question. En vertu de l'article 270 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM doit en effet statuer sur l'opportunité de modifier son territoire pour tenir compte des résultats du recensement de Statistique Canada, réalisé tous les cinq ans.

Dans son dernier rapport, en date de janvier 2020, la CMM constate que la modification des limites de son territoire n'est pas opportune compte tenu de l'urgence d'agir en matière de décongestion routière.

La révision des limites du territoire de la CMM serait un exercice nécessitant des changements législatifs qui impliquerait une transformation des municipalités régionales de comté. Les instances visées devraient alors revoir leur gouvernance et leurs outils de planification. Ce type d'exercice mobilise généralement plusieurs ressources et peut prendre plusieurs années avant que ces institutions transformées soient opérationnelles et exercent de façon optimale leurs rôles de planificateur.

Le rapport propose plutôt la conclusion d'ententes avec les municipalités locales et régionales contigües. Ces ententes devraient notamment porter sur l'accès et les services de transport collectif ainsi que sur l'aménagement du territoire.

Les limites administratives au sein de la CMM soulèvent actuellement plusieurs enjeux. Ainsi, l'agglomération de Longueuil, qui constitue un des cinq grands secteurs géographiques de la CMM, demeure toujours orpheline d'une région administrative à son nom, étant intégrée à la Montérégie (contrairement à Laval qui dispose à la fois du statut de ville et de région administrative).

De la même façon, l'intégration en partie de 6 des 14 MRC et agglomérations présentes sur le territoire de la CMM pose régulièrement d'importants enjeux de coordination aux élus de ces territoires partiellement compris dans le territoire métropolitain.

« Depuis la création de la CMM, le territoire a changé. Nous avons adopté un périmètre métropolitain ce qui a clos le débat à savoir s'il y avait ou non de l'étalement urbain dans la CMM. La réponse avec le PMAD c'est : non ».

« Une chatte en perdrait ses chatons : nous avons une couronne Nord qui est en fait deux sous-régions : une sous-région de la région des Laurentides et une sous-région de la région de Lanaudière. En somme, nous sommes dans la penture de la Métropole, et donc de la CMM. Notre réalité n'est pas la même que les municipalités qui sont à l'extérieur de la CMM ».

« Nous en sommes rendus là : avoir cinq régions administratives qui répondent aux besoins des cinq secteurs géographiques authentiquement métropolitains que sont Montréal, Laval, Longueuil, la couronne Nord et la couronne Sud ».



### **Chantal Deschamps**

Mairesse de Repentigny, membre du comité exécutif et du conseil de la CMM

« La MRC de Vaudreuil-Soulanges, c'est 850 km². Ça part des limites justes à l'extérieur de l'île de Montréal et ça va jusqu'aux frontières ontariennes. C'est 160 000 de population dont 120 000 dans la CMM, 12 villes hors de la CMM et 11 villes dans la CMM. En plus, personnellement, je représente, au conseil de la CMM, la Ville de Beauharnois qui est la seule municipalité de la MRC de Beauharnois-Salaberry à faire partie de la CMM ».

« Les gens ont juste à voyager et aller s'acheter une carte de transport en commun dans la ville voisine et ils ont les mêmes avantages que les citoyens des villes de la CMM qui paient le plein montant à l'ARTM ».



### **Guy Pilon**

Maire de Vaudreuil-Dorion, membre du conseil de la CMM et membre de la commission du transport de la CMM

« Longueuil représente le tiers de la Montérégie. L'agglomération n'est pas assez présente dans tous les secteurs d'activités. Nous sommes noyés dans cette grande Montérégie. Il faut que Longueuil soit mieux défini pour obtenir sa juste part. Le statu quo ne peut pas être une option ».

« Longueuil est l'une des cinq grandes villes du Québec. Nous sommes une grande agglomération. Nous avons fait le pari de travailler avec le reste de la Montérégie et nous y arrivons. Mais, c'est le financement qui ne fonctionne pas. Est-ce qu'il faut créer de nouvelles régions administratives? Est-ce qu'il faut envisager une nouvelle répartition des sommes disponibles, par exemple entre les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil? Il y a certainement des scénarios que l'on peut évaluer ».



#### Sylvie Parent

Mairesse de Longueuil, vice-présidente du comité exécutif de la CMM, membre du conseil et membre du comité consultatif agricole de la CMM

28 mai 2021

Nombre d'inscriptions : 254

Requalification : quel avenir pour les terrains de golf ?





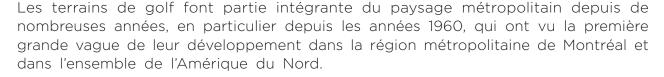
**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### PANÉLISTES



#### Marc-André Plante

Maire de Terrebonne et membre de la commission du logement social de la CMM



Dans le Grand Montréal, les 65 golfs actuellement en activité couvrent 5 677 hectares soit environ 1,5 % de la superficie terrestre métropolitaine. Ces golfs présentent une grande diversité, tant en matière de taille que d'accessibilité – privés, semi-privés, publics – et sont répartis sur tout le territoire.

Depuis 2010, 12 terrains de golf ont cessé leurs opérations, soit 1 sur 5 de la région métropolitaine, pour laisser place, en tout ou en partie, à des projets de développement immobilier. En à peine 6 ans, ce sont 573 hectares de terrains de golf qui ont été reconvertis. La fermeture de terrains de golf soulève plusieurs questions en lien avec leur usage subséquent.



## **Guillaume Tremblay**

Maire de Mascouche, membre du conseil de la CMM et membre de la commission de l'environnement de la CMM



**Normand Dyotte**Maire de Candiac



**Diane Lavoie**Mairesse de Beloeil

### DES ESPACES VERTS À VALORISER

En plus de la reconversion de terrains de golf pour des projets immobiliers, d'autres types de reconversion sont possibles et ont été réalisés un peu partout en Amérique du Nord, qu'il s'agisse de reconversion orientée vers la remise en état de milieux naturels, vers le développement de parcs ou vers la remise en culture agricole.

Aux prises avec des enjeux similaires concernant l'avenir d'un terrain de golf localisé sur leur territoire respectif, les maires de Terrebonne, de Mascouche et de Candiac ont récemment uni leur voix pour réclamer du gouvernement du Québec des outils supplémentaires pour mieux encadrer et revaloriser ces espaces verts.

Les trois maires soutiennent qu'un terrain de golf constitue un espace vert au cœur d'une ville et qu'il faut considérer ces terrains dans une perspective de développement durable. Puisque près de la moitié des terrains de golf de la région métropolitaine sont situés en périmètre urbain, des enjeux importants sont vécus par les villes, notamment en matière d'environnement et d'impacts sur les populations riveraines.

Ils demandent notamment que soit réformée à brève échéance la Loi sur l'expropriation pour que le calcul des indemnités versées aux propriétaires soit basé sur la juste valeur marchande, afin d'assurer une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante. Devant la nécessité de protéger des espaces verts pour les générations futures, comme d'anciens golfs situés sur leurs territoires, les villes ont besoin de ce support du gouvernement du Québec.

À Beloeil, un projet de résidence pour aînés sur le terrain de golf a récemment été rejeté. La municipalité acquerra plutôt l'ensemble du terrain afin de l'offrir en location au Club de golf Belœil afin d'assurer sa pérennité et de répondre aux attentes des citoyens visant à préserver l'espace vert. La Ville le mettra à la disposition du Club par le biais d'un bail pour qu'il l'exploite pendant la saison de golf et utiliserait le terrain comme parc pendant la saison morte.

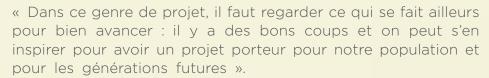


« À Terrebonne, les élus et les citoyens sont mobilisés pour la protection et la conservation d'un espace de 7 millions de pieds carrés en plein cœur de la Ville, dans un secteur où il y a beaucoup d'îlots de chaleur et peu d'espaces verts protégés ».

« Avec l'enjeu des changements climatiques, les citoyens veulent un équilibre entre le développement et la conservation d'espaces verts et de proximité. La pandémie a renforcé cette idée de l'importance des espaces verts qui ont un impact important sur notre qualité de vie et qui sont souvent localisés au cœur de nos villes ».



Maire de Terrebonne et membre de la commission du logement social de la CMM



« Ce n'est pas le phénomène « pas dans ma cour » mais le phénomène « pas dans ma ville ». Personne à Mascouche ne suggère de développer cet espace. Tous les citoyens sont en faveur de la préservation de cet espace vert pour des enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de vie ».

« Nous demandons au gouvernement du Québec de nous aider par exemple en modifiant la Loi sur les expropriations afin de permettre les acquisitions à la juste valeur marchande. Ça se fait ailleurs au Canada ».



### Guillaume Tremblay

Maire de Mascouche, membre du conseil de la CMM et membre de la commission de l'environnement de la CMM

« La conservation d'un espace vert comme un golf situé en plein milieu de la municipalité ne concerne pas uniquement les riverains au projet : ce n'est pas un dossier de quartier ou de secteur; c'est un dossier de la ville. C'est pourquoi nous avons mis en place une consultation de l'ensemble des citoyens ».

« La requalification des terrains de golf est une question d'équilibre : Candiac est une ville en développement, nous avons un quartier TOD et un projet POD pour densifier notre territoire. L'équilibre c'est de préserver en même temps des terrains verts et les rendre accessibles à l'ensemble de la population ».



Normand Dyotte Maire de Candiac

« Ce qui protège les citoyens et la ville, c'est la vocation récréotouristique d'un terrain de golf. Si on veut un autre usage, il faut un changement de zonage et l'on doit alors consulter la population concernée ».

« On est élu par et pour les citoyens. La préoccupation première d'un élu est de prendre les décisions pour la majorité des citoyens. Dans notre cas, la consultation auprès des citoyens a été un élément clé dans notre processus de décision. Elle nous a permis de définir ce que la population voulait. Le résultat est que nous allons conserver la pratique du golf en période estivale ».



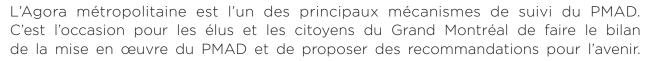
Diane Lavoie Mairesse de Beloeil

1er octobre 2021

Nombre d'inscriptions: 153

La participation citoyenne : ensemble pour un aménagement durable !





Modèle unique de participation citoyenne, l'Agora représente un exercice de concertation assez original à l'échelle métropolitaine. Le mécanisme suscite d'ailleurs de l'intérêt dans le monde entier comme pratique exemplaire en matière de planification urbaine.

À ce jour, il s'est tenu quatre agoras métropolitaines : en 2013, en 2015, en 2018 et cette année, en 2021. En 2018, le rapport de l'Agora 2018 s'était penché sur la question de la participation citoyenne. On y faisait le constat que les citoyens souhaitent prendre une part active à la planification du développement de leur milieu de vie, mais que ce souhait posait en même temps plusieurs défis.

Comment maintenir l'adhésion des citoyens aux objectifs tels que fixés dans le PMAD ? Comment favoriser la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine ? Ces questions, toujours d'une grande actualité dix ans après l'adoption du PMAD, ont fait l'objet du webinaire du 15 octobre.



**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### PANÉLISTES



**Taïka Baillargeon**Directrice adjointe des politiques,
Héritage Montréal



Catherine Boisclair

Coordonnatrice en aménagement du territoire et urbanisme,

Vivre en Ville



**Véronique Fournier**Directrice générale, Centre d'écologie urbaine de Montréal





Députée d'Hochelaga-Maisonneuve (1981-2008), plusieurs fois ministre, chef parlementaire de l'opposition officielle, présidente de l'Assemblée nationale, chef de l'Opposition officielle de la Ville de Montréal (2009-2013)

# L'AGORA : UN MÉCANISME PERMETTANT DE PROLONGER LA MOBILISATION AUTOUR DES OBJECTIFS DU PMAD



Précisons d'emblée que l'Agora métropolitaine est citée positivement par les participants comme un mécanisme ayant permis de prolonger la mobilisation autour des objectifs du PMAD. Les agoras ont notamment permis de souligner les bons coups et les réalisations inspirantes découlant de la mise en œuvre du PMAD, ce qui, de l'aveu de l'ensemble des panélistes, demeure une bonne façon d'inciter les municipalités et les citoyens à s'impliquer et à s'engager dans l'aménagement de leurs milieux de vie.

Un des constats par ailleurs formulés est que de plus en plus, l'information, la sensibilisation et la délibération font partie des processus de planification de développement et du redéveloppement urbain, ce qui est un net progrès par rapport à il y a dix ans. Les citoyens ont d'ailleurs soif de processus participatifs sur l'ensemble des sujets touchant à leur milieu de vie, notamment l'aménagement de parcs et d'espaces verts. Il est cependant observé qu'à l'échelle métropolitaine, il n'existe pas actuellement de mécanisme formel pour encadrer la participation citoyenne.

Pour combler cette lacune, une des propositions est la création d'un office de consultation publique pour le Grand Montréal (OPCGM). La mise en place d'un tel organisme indépendant et crédible permettrait de structurer en amont la participation citoyenne et de susciter la délibération sur des projets soulevant des enjeux métropolitains. Un éventuel OPCGM favoriserait par la même occasion une forme d'éducation à la citoyenneté territoriale à l'instar de ce qu'a fait pour les citoyens de l'ile de Montréal, l'OCPM.

Par ailleurs, la grande majorité des participants à ce dixième webinaire de l'Agora 2021 se sont dits favorables à ce que l'État assure un financement aux organismes dont la mission est de former, de sensibiliser, d'accompagner les citoyens et les municipalités à l'aménagement de milieux de vie durables. Cette dernière proposition, ainsi que reconnaissance formelle de la participation publique et l'engagement citoyen dans les processus, font partie des attentes exprimées vis-à-vis la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.



- « Vingt ans après la création de la CMM et dix ans après l'adoption du PMAD, il faut pouvoir mieux structurer la participation citoyenne. Et il faut pouvoir le faire en amont, de façon indépendante et crédible ».
- « Je pense que nous sommes collectivement mûrs pour la création d'un office de consultation publique pour la région métropolitaine ».
- « Il faut introduire l'idée de la médiation en matière d'aménagement du territoire. Et cela suppose la garantie d'un financement récurent pour les groupes dont la mission est de former, de sensibiliser et d'accompagner les citoyens et les municipalités sur l'aménagement de milieux de vie durables ».



#### Louise Harel

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve (1981-2008), plusieurs fois ministre, chef parlementaire de l'opposition officielle, présidente de l'Assemblée nationale, chef de l'Opposition officielle de la Ville de Montréal (2009-2013)

- « La participation citoyenne est de différente nature et comporte plusieurs étapes : on peut parler de l'information, de la sensibilisation, de la consultation, mais aussi de la coréalisation ».
- « On ne peut pas aborder la question de la participation citoyenne sans évoquer la question de la démocratie et de la gouvernance démocratique. Il y a une idée de contrat social derrière la participation publique et l'engagement citoyen ».
- « L'Agora est une plateforme intéressante, car elle permet aux citoyens de la région de s'inscrire dans la durée de cette planification adoptée il y a dix ans ».



### Véronique Fournier

Directrice générale, Centre d'écologie urbaine de Montréal

- « On doit donner du temps à la discussion même s'il y a un sentiment d'urgence. Il faut se donner des espaces de discussion en amont des projets ».
- « La densité n'est pas une fin en soi mais un moyen d'arriver à nos objectifs. Le but c'est d'avoir des milieux de vie de qualité ».
- « Actuellement, c'est facultatif d'adopter une politique de consultation publique. Est-ce que l'on peut faire un pas en avant avec la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires? »



#### Catherine Boisclair

Coordonnatrice en aménagement du territoire et urbanisme, Vivre en Ville

- « Pour favoriser la participation et la mobilisation citoyennes, il y a trois axes importants : il faut créer l'attachement au patrimoine, produire et diffuser la connaissance et générer des moteurs d'action ».
- « C'est important de parler des bons coups du PMAD, comme les projets de la Trame verte et bleue. En citant des réalisations inspirantes, cela permet de faire comprendre aux gens ce qui est visé avec la mise en œuvre du PMAD ».
- « Le territoire au sens large, c'est quelque chose qui nous touche tous. Il faut sortir d'une approche purement réglementaire pour atteindre monsieur et madame tout le monde ».



#### Taïka Baillargeon

Directrice adjointe des politiques, Héritage Montréal

15 octobre 2021

Nombre d'inscriptions : 111

Parties prenantes : parlons territoire, parlons... métropolitain !





**Leila Copti**Présidente de Copticom

#### **PANÉLISTES**



Samuel Pagé-plouffe

Coordonnateur - Affaires publiques et gouvernementales,

Vivre en Ville

Pour favoriser la participation à la consultation gouvernementale sur la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, l'Alliance ARIANE, un regroupement québécois d'organisations et d'experts ayant à cœur l'aménagement du territoire, lançait au printemps la campagne : *Parlons territoire!* 

Parlons territoire! c'est notamment l'organisation d'une série de rendez-vous régionaux et thématiques, partout au Québec. Parlons territoire! c'est aussi un site Internet regroupant des billets thématiques, des références, un agenda des activités ainsi que des outils accessibles à tous pour comprendre la démarche gouvernementale.

Ce onzième webinaire organisé dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2021 était l'occasion pour la CMM de lever son chapeau pour saluer cette remarquable initiative de la société civile.



**Sarah V. Doyon** directrice générale, Trajectoire Québec



**Guy Turcotte**Porte-parole, SOS Forêt
Fernand-Séguin



Pascal Bigras directeur général, Nature-Action Québec

#### ENJEUX ET PLANIFICATION MÉTROPOLITAINE

La campagne Parlons territoire! a rencontré un véritable succès. Le formulaire en ligne mis à la disposition des citoyens lors de la consultation publique a obtenu plus de 4 000 réponses. Sous l'impulsion de la campagne, la période de consultation a d'ailleurs dû être prolongée d'une semaine pour accommoder tous ceux et celles qui voulaient de se faire entendre. Plusieurs mémoires ont été acheminés au gouvernement. Parlons territoire, dans le contexte de la région du Grand Montréal, c'est aussi parler de différentes échelles d'intervention et du territoire métropolitain.

Ainsi, de nombreux enjeux se posent de façon plus spécifique à l'échelle métropolitaine comme le financement du transport en commun, la protection des milieux naturels, la préservation du territoire agricole ou l'étalement urbain observé au pourtour de la CMM. Et plusieurs réponses à ces enjeux métropolitains se planifient, se coordonnent et se financent à cette même échelle d'intervention.



Depuis plus de vingt ans, c'est d'ailleurs la mission de la CMM que de planifier, de coordonner et de financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région métropolitaine de Montréal.

Dans l'exercice de ses compétences, la CMM a développé au cours des ans différents partenariats, par exemple, avec Nature-Action Québec, dans le dossier de la protection des Montérégiennes, ou avec SOS Forêt Fernand Séguin, pour la protection du corridor Châteauguay-Léry.

Ce onzième webinaire a donc mis en lumière le rôle des parties prenantes et de la société civile dans l'aménagement du territoire. Plusieurs des préoccupations déjà exprimées lors des webinaires précédents ont trouvé un écho que ce soit concernant les limites de la fiscalité municipale ou l'acquisition de milieux naturels à leur juste valeur marchande ou la recherche de l'équité dans le financement du transport collectif. La question de la participation citoyenne a également été évoquée ainsi que des mesures qui pourraient favoriser et encourager cette participation.

Il est également ressorti que les organisations dont le rôle est de défendre et de promouvoir les intérêts des citoyens ou des usagers, disposent souvent de peu de ressources pour mener à bien leur mission. Cela pourrait être une des contributions de la future Stratégie nationale que de reconnaître le rôle de ces organisations.

- « L'aménagement du territoire est un terme un peu technique, assez rébarbatif. Mais les enjeux qui en découlent passionnent la population : la protection de l'environnement, l'autonomie alimentaire, l'urgence climatique, etc. ».
- « On parle souvent des réalités ou des particularités qui distinguent les régions, les unes des autres. Mais, en pratique, il y a plus d'éléments de convergence que de divergence entre les différentes régions au Québec ».
- « Le gouvernement le reconnaît lui-même : l'exemplarité de l'État passe par le respect des différents documents de planification. Le PMAD est un document important de planification. Il faut donc que le gouvernement, quand il intervient sur le territoire métropolitain, s'assure que ses interventions s'inscrivent à l'intérieur des cibles fixées par le PMAD ».



## Samuel Pagé-Plouffe

Coordonnateur - Affaires publiques et gouvernementales, Vivre en Ville

- « La planification du transport, ça doit être fait au-delà des régions administratives, à une plus grande échelle. Dans la CMM, cela a été assuré avec la création de l'ARTM. Cela pourrait être fait ailleurs au Québec ».
- « Le gouvernement doit continuer d'interpeller la société civile pour l'élaboration de ses politiques et de ses programmes. Cela dit, il faut en même temps souligner que les organisations de la société civile fonctionnent souvent avec très peu de ressources. Se pose dès lors la question du financement des organisations de la société civile dont la mission est de représenter les intérêts des citoyens ».

« Il faut resserrer les mécanismes de participation citoyenne, que ce soit le processus d'approbation référendaire ou la façon d'adopter des changements de zonage. Il y a des exemples de bonnes pratiques comme l'Office de consultation publique de Montréal dont on peut s'inspirer ».

« Il faut obliger les villes à s'engager sur la voie d'une consultation publique structurée. Les citoyens doivent sentir qu'ils ont un pouvoir d'influence sur la décision. Actuellement, il n'y a pas d'obligation de produire un rapport de consultation. La loi ne l'oblige pas. »



**Guy Turcotte** 

Porte-parole, SOS Forêt Fernand-Séguin

- « Les attentes sont élevées envers le gouvernement du Québec dans le cadre de la consultation sur la future Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Beaucoup se sont prononcés en faveur de la protection des milieux naturels ».
- « Il faut continuer à stopper l'étalement urbain. La CMM, avec le PMAD, a développé certains outils de densification pour y arriver. Il faut étendre ces outils à l'extérieur du territoire de la CMM pour éviter l'effet « trou de beigne ».
- « Un moyen pour favoriser la protection des milieux naturels serait la création d'une commission de protection des territoires naturels, comme cela a été fait pour le territoire agricole, en maintenant, pour les propriétaires, des usages sur ces terrains compatibles avec les objectifs de conservation ».



Sarah V. Doyon

Directrice générale, Trajectoire Québec



Pascal Bigras

Directeur général, Nature-Action Québec





1002, rue Sherbrooke Ouest, #2400

Montréal (QC) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550 Télécopieur : 514 350-2599

Courriel: info@cmm.qc.ca

**y** @cmm\_info

**f**/CommunauteMetropolitaineDeMontreal